



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral Mobilité et Transports

LE MINISTRE DES TELECOMMUNICATIONS AUTORISE

la procuration, l'utilisation et la détention d'APPAREILLAGE RADIO-ELECTRIQUE  
à bord du navire mentionné ci-après

tombant sous l'application du règlement de la navigation maritime :

Nom du navire	Indicatif d'appel	N° d'appel selectif	Port d'attache	Catégorie
KRITER V	OS8115	MMSI: - Selcall: -	Saint-Malo (F)	4E
Permissionnaire : Cap Nord SA Clos du Manoir 17 6940 Durbuy		Autorisation n° : 202 / 1519 - 8115		
Conformément à la loi belge en matière de Radiocommunications et aux conditions reprises au verso, le permissionnaire précité est autorisé à placer, utiliser ou faire fonctionner à bord du navire susmentionné les appareils suivants :				
Appareil	Type (installateur)	Bandes de Frequence	Classe d'émission	Puissance
TX/RX (VHF) Radar	Radio Ocean RO 1355 MK 3 Furuno 1600	C 1/28, 60/69, 71/74, 77/88 X-Band	G3E X-Band / S-Band	25 W
Remarques :				

Fait à Bruxelles, 11.06.2003

Au nom du Ministre des Télécommunications,  
Le fonctionnaire délégué,

P. Appeldoorn, Ir. Conseiller

